

## A2 Biodiversité des pâturages et des champs

Les milieux ouverts ou semi-ouverts sont entretenus par l'activité agricole. Ils produisent des denrées alimentaires et abritent une faune et une flore diversifiée, mais souvent menacée. En s'appuyant sur des diagnostics fondés comme, par exemple, les résultats de l'étude « Infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale », le Parc cherche à mobiliser les possibilités existantes de conservation et de promotion de la biodiversité dans un contexte climatique en plein changement.

### DESCRIPTIF

Dans les pâturages (notamment boisés) ainsi que dans les zones de grandes cultures, le Parc s'inscrit en soutien et en complément aux politiques publiques de promotion de la biodiversité. Il peut conseiller les exploitants agricoles volontaires pour aller au-delà des mesures minimales requises et mobiliser des fonds pour des mesures supplémentaires en faveur de la biodiversité.

#### Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

- Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste
- Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines
- Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques
- Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets
- Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation

#### Importance du projet pour le Parc

Les prairies, zones de culture et pâturages couvrent près de 60% du territoire du Parc Chasseral et représentent un intérêt majeur pour le Parc. La nécessité de préserver les valeurs naturelles et paysagères de la zone agricole s'oppose parfois aux pressions liées à la production alimentaire et au développement du territoire. Les échanges privilégiés avec les nombreux acteurs impliqués (exploitants, communes, bourgeoisies, milieux de la protection de la nature, services cantonaux) et l'implication sur le terrain sur le long terme apporte au Parc une position privilégiée dans la région pour la mise en œuvre de projets sur le long terme et de mesures concrètes en zone agricole qui permettent de promouvoir une agriculture durable dans la région en préservant aux mieux les valeurs naturelles et paysagères.

#### Lien avec d'autres projet

- A1 Forêt riches en espèces
- A4 Néophytes envahissantes
- B3 Paysage rural
- B4 Rive gauche du lac de Bienne
- D1 Ecoles du Parc
- D2 Animations pour enfants
- D3 Médiation territoriale

E1 Monitoring et suivi d'espèces

E2 Universités et Hautes écoles

### ETAT DU PROJET

Depuis sa création en 2001, le Parc s'est en particulier penché sur les pâturages boisés, qui couvrent environ 25% de sa surface. La coordination des divers intérêts autour de ces fleurons paysagers de la région s'est vite avérée indispensable et le Parc a su trouver une place dans ce contexte.

Ces activités du Parc ont débouché sur de nombreuses actions de terrain en pâturages boisés. En parallèle, la connaissance des problématiques s'est aussi affinée. L'étude pilote « infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale », en 2016-2017, a notamment permis d'avoir une vision objective des enjeux principaux en termes de biodiversité des milieux ouverts et semi-ouverts dans le Parc. Depuis, les actions se déclinent dans de nombreux domaines : revitalisation de sources, conseils spécialisés liés aux oiseaux typiques des pâturages maigres, soutien aux troupeaux de service contre l'embroussaillage, plantations de haies, etc. La très particulière végétation sommitale de la crête de Chasseral est un domaine d'action depuis plus de 20 ans.

#### Oiseaux des pâturages

Depuis 2006, le Parc Chasseral se préoccupe de l'alouette lulu, une espèce prioritaire nationale (OFEV 2019) et espèce prioritaire pour le Programme de conservation des oiseaux en Suisse (Station ornithologique suisse, ASPO et OFEV). Elle est liée aux grands pâturages secs de bonne qualité écologique et une espèce cible des objectifs environnementaux dans l'agriculture (OEA, OFEV 2008). Un projet conjoint avec la Station ornithologique organise le suivi de cette espèce dans le Parc dès le tout début du projet (voir projet E1 « Monitoring et suivi d'espèces ») et propose diverses actions pour la favoriser.

Des mesures de conservation ont été testées dans un premier temps : murgiers, petites parcelles soustraites à la pâture pour augmenter les structures sur les pâturages, etc. Au fil des années, il est cependant apparu que l'enjeu principal pour cette espèce réside dans la pérennisation du mode d'exploitation extensif traditionnel des pâturages concernés, principalement en estivage qui permet de maintenir des habitats de qualité. En complément aux indemnités publiques - p.ex. pour les prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS) - le Parc s'efforce de conseiller, sensibiliser, aider à mobiliser des fonds, financer des compléments aux possibilités offertes par les indemnités agricoles ou forestières. Plus de 15 grandes exploitations d'estivage ont été accompagnées dans ce sens depuis 2020.

Depuis 2019, la thématique a été élargie au pipit des arbres, une espèce caractéristique OEA (OFEV 2008) et passée en statut « potentiellement menacée sur la liste rouge en 2021 (OFEV et Station ornithologique 2021). Le pipit a un habitat similaire à l'alouette lulu, mais en moins exigeant. Les relevés ornithologiques – qui permettent d'orienter les actions concrètes – ont porté sur presque 150 km<sup>2</sup> de pâturages.

Ces données permettent d'étendre l'action du Parc sur des pâturages de qualité écologique moindre que les *hotspots* abritant souvent l'alouette lulu, mais qui montrent encore de bonnes valeurs écologiques. Ces pâturages se trouvent souvent aux alentours de 1000 m d'altitude, entre estivage et surface agricole utile SAU, dans des

## A. Espèces & habitats

*Un environnement naturel de qualité*

secteurs du Parc soumis ces dernières années à une certaine intensification des pratiques agricoles. Augmentation de la fumure, fauche systématique des refus, girobroyages, etc. Les enjeux des activités de conseil sur les exploitations concernées sont importants pour maintenir la richesse de ces secteurs. Voir également projet E1 pour le relevé ornithologique qui a été mené.

### **Petites structures**

Initié en 2018, ce projet cible la zone agricole, avec comme objectif d'y renforcer la biodiversité. Pour ce faire, une première étape du projet permet de rencontrer individuellement les exploitants par le biais d'un conseil personnalisé visant à améliorer la biodiversité sur l'ensemble de l'exploitation agricole. Ces conseils individuels permettent d'aller plus en profondeur que les conseils obligatoires fournis dans le cadre des réseaux écologiques. Ils permettent d'ouvrir la discussion sur d'autres actions possibles : plantation de haies, création de mares, de tas de pierres, de lisières étagées, etc. Les possibilités de financement existantes sont également abordées. Ces visites sont réalisées par les conseillers des réseaux écologiques pour assurer la meilleure cohérence possible avec les processus existants. A la suite de ces discussions, certaines mesures (qui ne sont pas financées par d'autres outils légaux existants) sont proposées et financées par le projet. Les mesures concrètes sont : la mise en place de murgiers et tas de bois, la plantation de haies, la création de petites mares et la mise en place de clôtures pour protéger des milieux sensibles.

Les discussions permettent aussi l'inscription de nouvelles surfaces en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et au réseau écologique ou l'optimisation du placement de ces surfaces.

En tout depuis 2018, plus de 50 exploitants ont profité de ces conseils personnalisés. Une trentaine ont réalisé des mesures permettant la mise en place de plus de 200 structures et plus d'un kilomètre de haies permettant d'améliorer la qualité et la connectivité des milieux naturels dans le paysage agricole.

### **Pâturages boisés**

Avec plus de 30% de la surface totale du Parc, les pâturages boisés sont le type paysager le plus marquant de la région. Leur importance est incontestable du point de vue social, pour des activités familiales ou sportives notamment.

Sous l'angle de la biodiversité également, ce sont souvent des pâturages qui n'ont jamais subi d'intensification agricole marquée – comme l'indique la présence d'arbres et de buissons isolés qui ne seraient pas tolérés sur les terres agricoles plus productives. La plupart des surfaces d'inventaires des terrains secs ou humides se trouvent par exemple en pâturage boisé.

De nombreux intérêts convergent ou s'opposent parfois sur ces pâturages : biodiversité, paysage et société, agriculture, sylviculture.

Le Parc, par son positionnement intermédiaire entre tous ces acteurs, s'efforce d'équilibrer au mieux ces intérêts sur des pâturages individuels et recherche des solutions pour financer les actions sans lesquelles ces pâturages perdent de leur richesse ou disparaissent progressivement.

Les processus suivants ont par exemple déjà été initiés ou accompagnés par le Parc :

## A. Espèces & habitats

### *Un environnement naturel de qualité*

- Les plans de gestion intégrée PGI des pâturages boisés sont le résultat d'une discussion entre les exploitants agricoles et forestiers d'un pâturage et les représentants des différents intérêts. Les objectifs et mesures y sont définis sur un horizon d'une quinzaine d'années. Le Parc avait lancé quatre de ces processus en 2008. Depuis, le financement de la planification a été repris par les services forestiers mais le Parc participe toujours aux groupes de travail concernés. Plus d'une vingtaine de pâturages totalisant plus de 16 km<sup>2</sup> ont fait l'objet de ces planifications. Une fois la planification terminée, le Parc s'efforce d'accompagner et d'inciter les propriétaires pour la réalisation des mesures discutées (voir ci-dessous).
- Réseaux écologiques et contributions à la qualité du paysage : le Parc est actif dans l'administration et la planification de ces projets qui découlent de l'ordonnance sur les paiements directs dans l'agriculture (hors crédit Parc). Il peut ainsi apporter son expertise pour assurer une bonne coordination entre ces projets et les autres possibilités à disposition pour les pâturages boisés.
- Le Parc est membre de la Commission des pâturages boisés du Jura bernois (CPBJB), nommé par le conseil exécutif du canton de Berne depuis 2017. Il était déjà membre invité depuis 2009.

Des fonds privés ou publics ont également été mobilisés par le Parc pour soutenir un grand nombre d'actions concrètes pour préserver la richesse ou l'existence des pâturages boisés, par exemple :

- Coupes de réouverture sur pâturages pour éviter leur embroussaillage et pour favoriser la circulation du bétail, débroussaillages ponctuels sur une vingtaine de sites totalisant plus de 60 ha.
- Plantations de rajeunissement de pâturages boisés pour assurer leur pérennité, ou plantation d'arbres d'allées comme marqueurs paysagers : plus de 180 arbres ont été plantés dans divers projets.
- Des remises en pâture de secteurs qui se referment ont été favorisés à deux endroits pour maintenir la structure semi-ouverte qui était menacée par la forêt.
- Douze abreuvoirs ont été installés sur 6 pâturages impactant plus de 500 ha de pâturages entre 2016 et 2018
- De nombreuses actions de petite ampleur d'aide à la gestion des pâturages boisés ont été réalisées par des groupes encadrés par le Parc : dégagement de clôtures, mise en tas de branches après coupe, débroussaillages manuels, etc.

### **Troupeaux de service**

Plusieurs pâturages secs de la région souffrent d'embroussaillage. En cause, un manque de moyens permettant de lutter contre la repousse des petits arbustes épineux : ronce, épine-noire, églantiers, etc. L'utilisation de troupeaux de chèvres ou de moutons rustiques est une des solutions préconisées pour limiter ce problème.

Le Parc cherche à faciliter l'utilisation de ce petit bétail en mettant en contact les propriétaires de troupeau de la région et les propriétaires de pâturage embroussaillés ainsi qu'en les soutenant pour les aspects administratifs et, dans certains cas, en finançant les clôtures.

A La Heutte, le Parc a ainsi financé près de 600 m de clôtures fixes, permettant la mise en place d'un troupeau de moutons de la race Jagglu accompagnés de quelques ânes. A moyen terme, cette pâture doit permettre de rouvrir ce pâturage fortement

## A. Espèces & habitats

*Un environnement naturel de qualité*

embroussaillé et à l'abandon, mais avec un grand potentiel en termes de végétation maigre.

A Péry, le Parc a assuré la coordination avec la bourgeoisie (propriétaire), les exploitants du pâturage, le canton (soutien financier), les paiements directs (demandes de dérogation) et la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), avec une demande de contribution pour protection des troupeaux pour permettre la mise en pâture d'un troupeau de 25 brebis et 25 agneaux de la race moutons miroirs. L'utilisation de cette race est nouvelle pour ce type de prestation et leur efficacité est en cours de documentation.

### **Sources et milieux humides**

L'utilisation de l'eau pour l'agriculture et pour la consommation humaine met les sources sous forte pression. En effet, la tendance aux longues périodes sèches baisse le niveau des nappes phréatiques, ce qui a pour conséquence de diminuer le débit voir d'assécher certaines sources par période. Ces enjeux liés à l'utilisation de cette ressource vitale sont au centre des préoccupations pour le Parc (voir prestation C1.04, récupération des eaux pluviales).

Suite au diagnostic de l'infrastructure écologique 2016-2017, le Parc a initié en 2018 un recensement de sources de manière participative (par des chasseurs de sources encadrés par le Parc). Depuis 2020, le Parc a poursuivi les relevés en utilisant le nouveau protocole élaboré par l'OFEV (par l'intermédiaire du service conseil milieux fontinaux). La complexité de ce protocole rendant le travail avec des bénévoles compliqué, le Parc a lui-même continué à faire les recensements. En tout, environ 300 sources ont été répertoriées et décrites sur environ 40% du territoire du Parc Chasseral.

Afin de préserver les sources naturelles existantes et de revitaliser les sources atteintes tout en prenant en compte les besoins prioritaires pour l'agriculture et l'alimentation en eau potable, le Parc a coordonné la revitalisation de 13 sources depuis 2018, allant de la simple protection de milieux par des clôtures à des revitalisation plus complexe nécessitant le remplacement de captages existants et l'adaptation de système d'abreuvoir pour préserver les milieux naturels. Ces projets ont été financés par des fonds privés.

Le Parc participe aux rencontres organisées par le service conseil milieux fontinaux de l'OFEV. Les revitalisations réalisées ont été présentées (Olten 2020, Wergenstein 2021 Lausanne 2022). A partir de 2024, le Parc va prendre part au groupe de travail pour l'élaboration de la stratégie cantonale bernoise pour les sources.

### **Végétation sommitale**

En 2003, un relevé mené conjointement avec Pro Natura Jura bernois a montré la spécificité unique du sommet de Chasseral du point de vue botanique. Le piétinement par les nombreux visiteurs a alors été révélé comme danger majeur.

Depuis 2008, des poutres posées au sol canalisent les randonneurs de manière douce avec un impact paysager relativement faible tout en permettant au bétail de pâturer le secteur. L'installation a été rénovée complètement en 2017 et est entretenue annuellement. Les botanistes sont satisfaits du résultat. Pour documenter l'effet à long terme de la mesure, le Parc a mis en place un suivi botanique quantitatif depuis 2018.

## A. Espèces & habitats

Un environnement naturel de qualité

### Remise en pâture Sous les Roches

Du bétail a été remis en pâture dans le secteur Sous les Roches, à Nods, depuis 2017. Celui-ci n'était plus pâturé depuis plusieurs décennies. Il commençait à se refermer et à perdre en diversité. Les coûts de la mesure ont été pris en charge par les contributions « Biodiversité en forêt » via la réserve forestière Chasseral Sud. Le Parc s'est occupé de la planification de détail et de la coordination entre le propriétaire-exploitant, le service forestier et l'office de l'agriculture. En raison d'une flore rare liée aux éboulis et sensible à l'abroustissement, un suivi botanique est mis en place et permet de décider régulièrement si le projet se poursuit, s'il doit être modifié ou carrément stoppé.

### EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Le Parc veut avoir un effet réel pour freiner le déclin de la biodiversité dans les milieux ouverts et pour préserver l'étendue et les richesses naturelles et paysagères des pâturages boisés.

Avec ses conseils, diagnostics et autres stratégies, le Parc tente d'optimiser les actions entreprises en faveur de la nature dans les pâturages et zones ouvertes pour qu'elles aient un effet maximal sur les objectifs visés.

En plus d'accompagner les propriétaires et exploitants pour la recherche de financements de mesures concrètes, le parc finance lui-même certaines mesures qui ne sont soutenues par aucun autre financement public existant.

### PRESTATIONS 2020-2024

#### A2.01 Conseils spécialisés pour la biodiversité

Des conseils spécialisés pour optimiser la prise en compte de la biodiversité sont offerts à des exploitations agricoles, que ce soit en estivage ou en SAU.

Les sites et les propositions sont choisis en fonction de la présence d'espèces emblématiques ou d'espèces OEA (objectifs environnementaux pour l'agriculture) : alouette lulu ou pipit des arbres dans les pâturages, alouette des champs ou flore végétale dans les grandes cultures, etc. Ou alors en fonction de processus de planification en cours dans la région : plans de gestion intégrée des pâturages boisés, par exemple.

Les conseils se concentrent sur les actions possibles pour améliorer la situation, mais aussi pour mobiliser les financements existants

#### A2.02 Paysage agricole structuré

En complément des mesures financées par les outils légaux existants (paiements directs et CQP notamment), le Parc soutien la mise en place de structures favorables à la biodiversité planifiées dans le cadre des conseils spécialisés (voir ci-dessus). Par exemple : la plantation de haie, la mise en place de murgiers ou tas de bois, la protection de petits

#### Indicateurs opérationnels

A2.1 annuel : Au moins cinq exploitations / unités de gestion bénéficient de conseils spécialisés en faveur de la biodiversité

A2.2 annuel : Mise en place de nouvelles structures améliorant la qualité et la connectivité des milieux naturels sur au minimum 3 exploitations agricoles

## A. Espèces & habitats

*Un environnement naturel de qualité*

milieux naturels sensibles par des clôtures, la réalisation de petites mares.

### **A2.03 Pâturages boisés**

Le Parc est reconnu dans la région comme un centre de compétence pour le pâturage boisé : possibilités et contraintes liées aux différentes politiques sectorielles qui s'y exercent, vision équilibrée de l'avenir des pâturages boisés dans la région, etc. Des conseils sont prodigués aux propriétaires et exploitants selon les besoins.

*A2.3 annuel : Conseils ou accompagnement pour la réalisation de mesures visant la pérennité du pâturage boisé et de ses fonctions sur au moins 2 pâturages*

Le Parc promeut l'utilisation de petit bétail pour l'entretien des pâturages embroussaillés en assurant la coordination entre les propriétaires de terrain embroussaillés et les propriétaires de troupeaux de chèvres ou de moutons rustiques. Si besoin, le Parc assure la coordination avec les offices (SPN, OFEV, OFAGR) pour la sollicitation de soutiens financiers existants.

*A2.4 annuel : Un pâturage est entretenu par un troupeau de service*

Le Parc s'engage activement dans les activités de la Commission des pâturages boisés du Jura bernois. Cette commission est nommée par le Conseil exécutif du canton de Berne. Le responsable du pôle Nature du Parc Anatole Gerber a été choisi pour y participer.

*A2.5 annuel : Participation active aux séances et autres activités de la commission*

### **A2.04 Sources et milieux humides**

Le Parc complète le recensement des milieux fontinaux à l'aide du protocole de description structurel des sources de l'OFEV. La surface restante correspond à plus de 50% du territoire du Parc. Ce travail va nécessiter l'engagement de stagiaires de terrain dûment formés et encadrés par l'équipe du Parc.

*A2.6 2028 : L'ensemble du territoire du Parc a été prospecté au niveau des sources*

Conseil pour la revitalisation de petites sources et de leurs milieux attenants. Recherche de financement - hors financement Parc - pour la mise en œuvre de revitalisation importante (plus de CHF 5'000.-)

*A2.7 2025 et 2027 : Conseil et montage de dossier pour recherche de financement sur des revitalisations importantes (supérieures à CHF 5'000.-)*

Réalisation directe de petites renaturations pour un montant de moins de CHF 3'000.- par source

*A2.8 annuel : réalisation de deux petites renaturations (inférieures à CHF 3'000.-)*

### **A2.05 Suivi de la végétation sommitale et de la remise en pâture Sous les Roches**

Le suivi de la végétation sommitale est répété en 2028, pour suivre son évolution de manière quantitative après les relevés de 2018 et 2023.

A2.10 2028 : Répétition du relevé botanique de la végétation sommitale

A2.11 annuel :  
L'installation de limitation du piétinement de la crête est entretenue

L'ancien pâturage remis en pâture depuis 2017 à Nods continue d'être suivi pour voir l'effet du bétail sur la végétation thermophile et sur les espèces rares du secteur.

A2.12 2025 et 2027 : suivis de la végétation « Sous les Roches »

#### **Indicateurs pour la convention programme**

#### **Indicateur global**

A2 annuel : Les conseils auprès de propriétaires ou d'exploitants réalisés par le Parc ou des mandataires débouchent sur des mesures sur au moins 3 sites : plantations de haie, mise en place de murgiers, tas de bois, coupes sur pâturage, entretiens de haies, renaturation de sources.

## **ORGANISATION DU PROJET**

### **Direction du projet**

- Anatole Gerber, responsable du Pôle « Espèces et habitats », 5% d'équivalent plein temps (EPT)
- Romain Fürst, responsable de projets « Espèces et habitats », 30%
- A recruter, responsable de projets « Espèces et habitats » et du monitoring des espèces, 15%

Au total, le projet « Biodiversité des pâturages et des champs » mobilise l'équivalent de 0.50 personne.

### **Partenaires**

- Propriétaires, exploitants et gardes forestiers concernés
- Station ornithologique suisse de Sempach
- Service conseil milieux fontinaux
- Service de promotion de la Nature du canton de Berne (financements sources selon milieux protégés LPN ; coordination réseaux écologiques, etc.)

## A. Espèces & habitats

*Un environnement naturel de qualité*

- Office des ponts et chaussées (concerné selon les revitalisations de sources)
- Inspection de la chasse du canton de Berne (protection des oiseaux)
- Commission des pâturages boisés du Jura bernois
- Division forestière du Jura bernois (pâturages boisés)
- Chambre d'agriculture du Jura bernois
- Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture CNAV
- Pro Natura Jura bernois
- Service de la faune, des forêts et de la nature SFFN du canton de Neuchâtel
- Pro Natura Neuchâtel

### **Intégration dans des outils / processus de planification plus larges**

- Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse (OFEV 2017), notamment les mesures suivantes :
  - 4.2.1 Concevoir l'infrastructure écologique sur l'ensemble du territoire
  - 4.2.3 Adapter la production agricole aux conditions naturelles locales
  - projet pilote A5.2 : « suivre la valeur de l'eau à la trace »
- Réseaux écologiques / contributions à la qualité du paysage (Ordonnance sur les paiements directs et règlements d'application cantonaux)
- Espèces et milieux prioritaires au niveau national (OFEV 2019), notamment :
  - L'alouette lulu et l'alouette des champs, autres oiseaux nicheurs des milieux cultivés
  - Nombreux coléoptères saproxyliques liés aux arbres habitats en pâturages boisés
  - Associations végétales liées aux sources et nombreuses espèces associées
  - Associations végétales de types prairies et pâturages secs et nombreuses espèces associées
- Projet ValPar.CH : utilisation des résultats de l'analyse pour la valorisation et le développement de l'infrastructure écologique
- Programme de conservation des oiseaux en Suisse (Station ornithologique suisse, Association suisse de protection des oiseaux – BirdLife Suisse et OFEV ; [www.artenfoerderung-voegel.ch](http://www.artenfoerderung-voegel.ch))
- Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OFEV 2008), notamment objectif général « Biodiversité » et « objectif partiel 1 : espèces et habitats », objectif général « paysage »
- Stratégie cantonale (BE) pour les sources (en cours d'élaboration)
- Stratégie biodiversité du canton de Berne, en particulier :
  - Champ d'action 3 : « biodiversité en zone bâtie »
  - Champ d'action 5 : « Mise en réseau des habitats et des populations »
- Stratégie Biodiversité en forêt 2030 du canton de Berne (Office des forêts et des dangers naturels 2022). En particulier le produit « Valorisation d'habitats : Pâturages boisés et forêts pâturées ».

## CALENDRIER

### Année de réalisation des prestations

- A2.01 Conseils spécialisés pour la biodiversité
- A2.02 Paysages agricoles structurés
- A2.03 Pâturages boisés
- A2.04 Sources et milieux humides
- A2.05 Suivi de la végétation sommitale

2025	2026	2027	2028

## BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
<b>DEPENSES</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>140'000</b>	<b>530'000</b>
A2.01 Conseils spécialisés pour la biodiversité	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
A2.02 Paysages agricoles structurés	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
A2.03 Pâturages boisés	30'000	30'000	30'000	30'000	120'000
A2.04 Sources et milieux humides	25'000	25'000	25'000	25'000	100'000
A2.05 Suivi de la végétation sommitale	5'000	5'000	5'000	15'000	30'000
<b>RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>130'000</b>	<b>145'000</b>	<b>535'000</b>
<b>RESSOURCES FINANCIERES</b>	<b>130'000</b> 100%	<b>130'000</b> 100%	<b>130'000</b> 100%	<b>145'000</b> 100%	<b>535'000</b> 112%
Confédération « parcs »	55'000 42% *	55'000 42%	55'000 42%	70'000 48%	235'000 56%
Confédération « autres »	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	25'000 19%	25'000 19%	25'000 19%	25'000 17%	100'000 19%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	10'000 8%	10'000 8%	10'000 8%	10'000 7%	40'000 7%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	40'000 31%	40'000 31%	40'000 31%	40'000 28%	160'000 30%
Communes et membres	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	35'000	35'000	35'000	35'000	140'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	5'000	5'000	5'000	5'000	20'000
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
<b>CONTRIBUTIONS MATERIELLES</b>	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%	<b>0</b> 0%
Prestations offertes par le Parc	0 0% *	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%